



# Au fil des Jours



A.F.J. est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR)

Juillet 2024 N° 202



© Deirdre Burton de Pixabay

## Sommaire

La FNAR fête ses 50 ans : le programme.....	<u>2</u>
Rectificatif : site institutionnel de la CNSA .....	<u>2</u>
Représentation des personnes et participation directe dans les politiques del'autonomie .....	<u>3</u>
Commission Retraite de la CFR .....	<u>4</u>
Lettre de la CFR au Premier Ministre à propos des droits conjugaux .....	<u>5</u>
Bienvenue à la nouvelle comptable ! .....	<u>7</u>
Réunion de la Délégation régionale de Bretagne.....	<u>7</u>

## Octobre 2024 : La FNAR fête ses 50 ans

**1<sup>er</sup> octobre**

**Assemblée générale extraordinaire  
Assemblée générale ordinaire  
Conseil d'administration**

**2 octobre**

**Accueil - Rétrospective  
Tables rondes  
Apéritif et déjeuner de gala**



## ACTUALITES

### **Rectificatif à propos du site institutionnel CNSA**

Dans le dernier numéro de l'AFJ, nous avons indiqué que le site institutionnel de la CNSA comportait des accès réservés aux professionnels. La CNSA nous a signalé qu'il n'en était rien et que l'ensemble du site [www.cnsa.fr/](http://www.cnsa.fr/) est accessible à chacun. Il est de plus en plus riche, comporte de nombreuses fiches d'explication des réformes en cours ou de présentation

des actions en direction des publics concernés par les politiques de l'autonomie. Nous vous en recommandons vivement la consultation et la lecture.

Christine MEYER

## Représentation des personnes et participation directe dans les politiques de l'autonomie : Compte rendu et témoignage

### Séminaire du Conseil de la CNSA le 3 juin et avis adopté par le Conseil le 27 juin.

Au Conseil de la CNSA, mais aussi par exemple dans les CDCA, les associations de retraités et personnes âgées ainsi que les associations des personnes en situation de handicap ont une place importante, alors que dans les autres Branches de Sécurité Sociale (maladie et vieillesse), nous n'avons qu'un siège de personne qualifiée. Cette représentation légalement définie n'est pas parfaite et, parfois, compliquée à exercer. Notamment, dans le collège des personnes âgées, nous ne sommes que deux titulaires représentants des personnes (FNAR titulaire, Générations Mouvement suppléant et France Alzheimer Titulaire), les représentants des quatre autres associations ou fédérations, titulaires et suppléants, représentent des fédérations d'établissements et de services. La légitimité de la représentation naît du mandat que nous donne la FNAR et de notre engagement bénévole vis-à-vis des personnes en son sein et dans nos associations ! L'autre difficulté est apparue cette année lorsque s'est posé la question de solliciter des personnes non mandatées par des associations ou fédérations, parfois dites des « auto-représentants ». Leur expérience peut en effet être intéressante ou importante pour donner un avis dans des groupes de travail ou dans des projets. Elles sont également de plus en plus souvent sollicitées, par exemple dans les départements, où l'on constitue des « groupes usagers » pour la mise en place du Service Public Départemental de l'Autonomie. Il a donc paru nécessaire au Conseil de la CNSA, dans un format de Séminaire, de s'interroger sur la spécificité et la complémentarité de ces deux formes de représentation et de participation. Il s'agissait également de montrer que dans l'ensemble des attentes et des besoins pour la conduite des politiques publiques, notamment

celle de l'autonomie, les apports sont différents, les contributions ne peuvent se substituer. En suite de ce séminaire, un avis du Conseil a été élaboré et adopté le 27 juin. Il ouvre la voie à un approfondissement et à l'élaboration d'un « cadre commun » pour le secteur de l'autonomie, comme il en existe par exemple pour la santé, avec des recommandations de la Haute autorité de santé.

### Représentants mandatés et élus, personnes qui participent à titre individuel : quelles complémentarités, quelles spécificités ?

Les personnes auto-représentantes peuvent témoigner, parfois exprimer ou relater des expériences. Dans certains secteurs comme la santé, leur expérience peut prendre la forme d'un savoir utile à d'autres. Mais les associations représentant les personnes dans le champ du handicap ont également beaucoup insisté sur leur rôle spécifique vis-à-vis des personnes ne pouvant faire valoir leur point de vue et les implications personnelles des représentants élus. Pourtant on vient (de l'intérieur même du Collège des Personnes Âgées !) contester notre légitimité de représentation au motif que nous serions « des retraités en bonne santé » (qu'en savent-ils ?) et non des personnes dites « accompagnées » (peut-être accompagnantes ?). Toutes ces nuances montrent la complexité de ce sujet et la continuité des enjeux personnels et collectifs, qui vont de la motivation de l'engagement personnel à la force du mandat collectif. Le mandat fait la différence. Que la FNAR mandate des représentants pour ces instances, Conseil de la CNSA, CDCA, CVS renforce sa légitimité. Le Conseil a alors noté que la diversité des formes de participation existantes est un atout pour la branche autonomie

### **La complémentarité entre les formes de participation dans le champ de l'autonomie doit être renforcée :**

tel était le deuxième constat de l'Avis adopté par le Conseil. Mais au-delà de cette affirmation, le Conseil a rappelé que la reconnaissance du rôle et de la légitimité des corps intermédiaires ne saurait être mise en cause par des participants individuels. Les associations, comme les syndicats ou les organisations œuvrant pour le bien collectif sont des éléments clés de notre démocratie. À ce titre, le Conseil a tenu à préciser que dans les instances de la Branche, « la représentation des personnes dans les instances consultatives et de gouvernance de la politique de l'autonomie est une condition essentielle à la prise en compte de la parole des usagers dans la construction des politiques publiques ». Le Conseil a tenu à préciser les objectifs de la participation individuelle : mieux répondre aux besoins, augmenter le pouvoir d'agir de chacun, contribuer à la qualité de l'action publique et de son évaluation, mesurer la satisfaction des usagers, redonner du sens aux métiers de l'autonomie, faire évoluer le regard de la société et le vocabulaire sur les personnes concernées ».

Pour qu'en complémentarité de la représentation, la participation directe puisse se déployer dans un cadre satisfaisant, **le Conseil préconise donc l'explicitation d'un « cadre commun », définissant les conditions de réussite et les modalités concrètes de ces deux formes de participation.** Plusieurs questions se posent en

effet, pour garantir la réussite de cette complémentarité. Elles sont bien sûr méthodologiques (comment constituer un groupe d'usagers ?), mais doivent aussi permettre de garantir aux bénévoles représentants et aux personnes concernées que l'on définira clairement avec eux leurs engagements, qu'on les respectera, qu'on évaluera cette participation etc...

La Conseil de la CNSA a donc ouvert avec force et détermination ce chantier de la représentation dans les politiques de l'autonomie et de la participation individuelle des personnes. Ce chantier était prévu dans la Convention d'Objectifs et de gestion signée avec l'État en 2022. Cet avis a été adopté, nul ne l'ignore, dans un contexte d'incertitudes bien sûr pour les corps intermédiaires de notre démocratie, mais aussi de risques majeurs pour l'accompagnement des personnes vulnérables : hormis des réductions de prestations, améliorer les métiers et l'accompagnement des personnes âgées en difficultés d'autonomie ne figure dans aucun programme politique aujourd'hui.

L'ensemble du Conseil et des services de la CNSA souhaitent que chacun tienne ses engagements dans cette voie : engagements de la CNSA et de l'État d'associer et de solliciter dans un cadre commun, d'une part les représentants mandatés d'autre part les personnes directement concernées quand elles peuvent contribuer ; engagements des associations et fédérations de personnes de mandater leurs représentants pour défendre l'intérêt des personnes vulnérables.

Christine MEYER  
Vice-présidente du Conseil

## CFR Retraite

La Commission s'est réunie le 24 juin dernier.

### **Point d'actualité :**

L'actualité brûlante, c'est évidemment l'annonce le 9 juin de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République et la période d'incertitude qui s'ensuit. Durant toute cette période, il est certain que nos interlocuteurs politiques ne seront pas en mesure de s'engager à l'égard de nos revendications, l'exécutif ne gérant que les affaires courantes. Autant dire que nous ne pourrons entreprendre d'actions efficaces qu'à la rentrée.

**Actualité RETRAITES****1 – Le rapport annuel du COR sur les retraites de juin 2024 :**

Chacun d'entre nous a pu prendre connaissance de ce rapport. Il évoque quelques modifications de méthodes : les 4 scénarii économiques, qui contribuait peu à rendre la situation lisible, disparaissent au profit d'un seul scénario central. On y rappelle aussi que le système de retraite, après un excédent de 2021 à 2023, va repasser dans le rouge dès 2024 pour atteindre un déficit de 0,4 % du PIB en 2030 et 0,8 % en 2070. Mais on y trouve aussi des éléments d'analyse qui nous paraissent infondés, comme par exemple le lien de cause à effet affiché entre la revalorisation des retraites (AGIRC-ARRCO et régimes de base) et la dégradation des comptes.

**Aussi décidons-nous dans l'immédiat d'adresser au COR nos remarques sur les points avec lesquels nous sommes en désaccord.**

Félix VEZIER va rédiger rapidement un brouillon, qu'il fera circuler entre les membres de la commission qui pourront le corriger et l'enrichir.

Remarque : Nous ne nous exprimerons pas dans cette lettre au COR sur la proposition de Gilbert CETTE, Président du COR, de supprimer l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraités dans leur déclaration d'impôts. La CFR n'est évidemment pas d'accord avec cette proposition, mais M. CETTE s'exprimait à titre personnel dans un article du Figaro.

**2 – Lettre au Premier ministre à propos des réflexions du COR sur les droits conjugaux :**

Après un nouvel échange sur le sujet d'une réversion étendue éventuellement aux personnes pacsées, nous décidons de **rester sur le texte arrêté initialement**, qui exprimait nos réserves sur ce sujet complexe, relevant de travaux d'experts. Cette lettre figure en annexe du présent compte rendu.

**3 – Est-il opportun dans le situation politique actuelle de prendre des initiatives ?**

Nous sommes convenus **d'attendre la rentrée**, le temps que se décante la situation.

**Lettre de la CFR au Premier ministre**

**CFR Confédération Française des Retraités**

**Monsieur le Premier ministre**

57 rue de Varenne  
75007 PARIS

**Objet :** Pensions de réversion – Positions de notre Confédération

Monsieur le Premier ministre,

Forte de plus d'un million de retraités provenant de toutes les catégories socioprofessionnelles, anciens du secteur privé comme du secteur public, salariés et non-salariés, la Confédération Française des Retraités défend notamment le pouvoir d'achat des retraités, la création d'un régime de retraite universel et la mise en place d'un système de

santé adapté à tous les âges.

Dans sa séance plénière du 1<sup>er</sup> février 2024, le COR s'est interrogé sur les objectifs auxquels pouvaient répondre les droits conjugaux ou pensions de réversion. Sans être systématiquement négatifs à l'égard de ce travail, nous estimons cependant que certaines pistes envisagées ne sont pas acceptables en l'état.

En effet cette réflexion conduit le COR à proposer des aménagements aux dispositifs actuels de réversion :

- Une harmonisation des dispositifs de réversion entre régimes via une évolution des taux de réversion, des conditions de ressources, de l'âge minimal et des conditions de non-remariage (Sachant que la Cour des comptes avait souligné en 2023 la très grande hétérogénéité existant pour les droits conjugaux entre les régimes de retraite).

Notre organisation milite depuis longtemps pour un régime universel de retraite. La CFR est favorable à une harmonisation des régimes et nos propositions dans ce domaine ont maintes fois été affichées : pas de conditions de ressources, dès l'âge de 55 ans, au taux de 60% de la pension du conjoint décédé. Cette proposition du COR va ***dans le bon sens, à condition bien entendu que l'harmonisation envisagée se fasse à la hausse et non à la baisse.***

- Un élargissement des droits à la réversion aux Pacs, voire aux concubins pour répondre aux évolutions de la conjugalité.

Compte tenu de la grande hétérogénéité des situations, cette proposition suscite pour le moment ***nos plus expresses réserves*** tant elle pourrait rendre le dispositif actuel, déjà complexe, encore plus compliqué. Il nous paraît cependant souhaitable que des experts approfondissent le sujet.

- Création d'un étage spécifique du système de retraite dédié à la réversion, financée par les bénéficiaires potentiels du dispositif. L'on pourrait soit financer la réversion par une cotisation spécifique, soit diminuer le montant des pensions directes des personnes mariées pour financer la pension de réversion.  
***La CFR exprime là sa ferme opposition à cette mesure. Le système de retraite a été construit (dans tous les régimes) en donnant aux cotisations le rôle de financer les droits directs et les droits dérivés. La proposition remet en cause les bases même du financement des retraites.***

Tout en saluant le travail du COR, la CFR tenait à souligner ce qui dans cette réflexion ne pourrait que rencontrer l'opposition de ses membres et, au-delà, de la majorité des 17 millions de retraités français.

Convaincu de votre écoute et de votre bienveillance au regard de la situation de vos concitoyens retraités, je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter aux positions de notre Confédération et vous prie, Monsieur le Premier ministre, de recevoir l'expression de ma haute considération.

Le Président  
Pierre Erbs

## FNAR

### Bienvenue à la nouvelle comptable !

Vous n'êtes pas sans savoir que, pour des raisons de santé, notre ami Jean-François HEL-  
LOCO n'est plus en mesure d'assurer le poste de trésorier-comptable de la FNAR.

Une nouvelle bénévole s'est proposée pour assurer dès maintenant la mission de comptable  
de la FNAR. Il s'agit de Mme Brigitte LEMAIRE.

Pour simplifier les échanges nous avons créé une adresse courriel spécifique :

[compta@fnar.info](mailto:compta@fnar.info). C'est cette adresse qui doit dorénavant être utilisée pour tout échange  
concernant la comptabilité, en lieu et place de celle de Jean-François HELLOCO. Notam-  
ment c'est à cette adresse que les bénévoles concernés devront envoyer leurs notes de  
frais, y compris à l'issue du Congrès des 50 ans, début octobre.

Nous souhaitons la bienvenue à Brigitte LEMAIRE et nous adressons nos vœux de bon réta-  
blissement à Jean-François HELLOCO.

**Pierre CONTI**

Président de la FNAR

### Délégation régionale de BRETAGNE

#### La DR s'est réunie à St Briec, le 27 mai 2024.

Au programme de cette réunion : des RU (représentants usagers), des membres des CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) et des membres de France-Assos-Bretagne appartenant à différentes associations de la FNAR ont échangé sur plusieurs sujets :

- Les évolutions impactant les structures de la démocratie sanitaire sur le territoire : Le SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie). La délégation constate, dans le cadre de la mise en place de la loi sur le vieillissement, le chevauchement des dispositifs existants avec les dispositifs nouveaux : CLIC + CCAS + CDAS ... auxquels s'ajoutent aujourd'hui SPDA, DAC ...

Via trajectoire pour les établissements destinés aux PA (personnes âgées) et PH (personnes en situation de handicap) ; dans ce cas ces dispositifs se chevauchent avec des guides départementaux et des ARS. Au final la question est posée de la coordination et mise en cohérence de ces nouvelles structures avec les existantes.

- Le congrès du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la FNAR auquel quatre représentants de la Bretagne participeront et suivront les débats avec intérêt.

- La délégation s'est intéressée à la question du statut des bénévoles et soutient la réflexion entreprise sur ce sujet par des membres du CA FNAR.

- Enfin une thématique générale : l'intelligence artificielle en médecine, a été discutée en présence d'une start-up brestoise OSO-AI présentant un dispositif innovant de veille auditive dans les chambres des Résidents EHPAD, voire de patients en hôpital.

### L'Intelligence artificielle dans le secteur de la santé.

Christian Dréano a d'abord présenté un power point qui explique et résume ce qu'est l'IA : définition, étapes de développement, l'IA dans le domaine médical ainsi que les questions éthiques et le devoir de vigilance que cette innovation implique.

« L'Intelligence Artificielle fait la une ces derniers mois, à la suite de la vulgarisation du moteur de recherche Chat GPT et du logiciel Midjourney pour les images qui sont délivrées dans le domaine public. Les usages associés ont soulevé polémiques, étonnement et craintes. De fait, l'usage de l'IA dans les activités tant individuelles qu'industrielles est une vraie **rupture** qui va modifier les métiers de nombreuses professions. Le secteur de la santé n'échappe pas à cette prospective et les promesses

sont déjà concrètes en même temps que les craintes multiformes. Les progrès déjà visibles sont : dans le champ de la recherche sur les médicaments, dans l'interprétation de l'imagerie médicale, dans l'aide au diagnostic, comme outils d'accompagnement en psychiatrie... »

La start-up brestoise, OSO ou l'oreille augmentée des soignants, nous a présenté son application qui prend la forme d'un boîtier de petite taille placé dans chaque chambre de résident ou patient.

Elle détecte automatiquement les situations d'alerte qui nécessitent le passage d'un soignant. Ce dispositif innovant remplace les sonnettes d'appel. Le capteur peut déceler des gémissements, un appel même voilé, une chute, le sommeil, une sortie de chambre... Il fonctionne en wifi. Il facilite le travail des soignants, en particulier la nuit. Sa fiabilité semble prouvée et les remontées des utilisateurs au concepteur pourront permettre de l'améliorer encore. Un comité éthique veille au respect des libertés, car ces innovations ne sont pas sans poser des questions éthiques et réglementaires que le groupe a partagées.

Christian DREANO





**Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de diffuser très largement cette Newsletter aux membres de vos instances nationales et à vos adhérents pour les informer sur l'action de la FNAR en faveur des retraités ! À tous les destinataires : vous appréciez notre newsletter, faites-la connaître autour de vous !... en recueillant une adhésion destinée à renforcer nos actions dans la défense des intérêts moraux et matériels de notre corps social. Afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, merci de nous signaler tout changement d'adresse mail !!!**



© Gerd Altmann de Pixabay

## Bonnes vacances d'été à tous !

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »



- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR - 83/87 avenue d'Italie - 75013 PARIS

## Prochaine parution le 8 SEPTEMBRE

Pour contacter la rédaction de ce bulletin, envoyez un message à l'adresse [comcom@fnar.info](mailto:comcom@fnar.info)